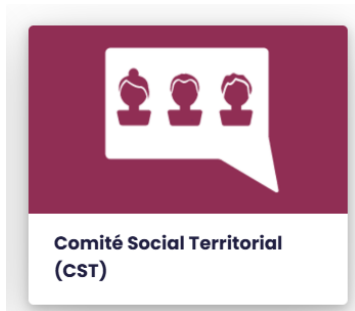


	INTRANET	Création : 10/01/2023
	Comité Social Territorial	MAJ : __/__/2023



Comité Social Territorial (CST)

Pour toutes questions d'ordre collectif, relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, à la politique en matière de ressources humaines et de rémunération, ainsi qu'à la santé, sécurité, hygiène et organisation du travail et des conditions de travail de la Communauté de communes du Val du Crestois et du Pays de Saillans (plus de XX agents), un comité social territorial (CST) est mis en place au sein de l'établissement. Des représentants de la collectivité, ainsi que des représentants du personnel siègent dans cette instance.

Les compétences du CST

Le CST traite entre autres des projets relatifs :

- au fonctionnement et à l'organisation des services,
- à la gestion de la stratégie de pilotage des ressources humaines,
- au plan d'actions pour l'égalité hommes/femmes,
- aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale, d'aides à la protection sociale complémentaire,
- au projet de rapport social unique,
- aux plans de formations,
- aux projets de fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- à tous les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service
- aux règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux.

INFO + | Le Comité Social Territorial débat également |

>> des bilans des orientations et des critères généraux à prendre en compte pour les promotions (mise en œuvre des lignes directrices de gestion),

	INTRANET	Création : 10/01/2023
	Comité Social Territorial	MAJ : __/__/2023

- >> de la mise en œuvre du télétravail,
- >> des recrutements effectués au titre du PACTE,
- >> du dispositif expérimental d'accompagnement des agents recrutés sur contrat et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B,
- >> du bilan annuel relatif à l'apprentissage et de celui du plan de formation,
- >> de l'évolution des politiques des ressources humaines (basée sur le rapport social unique),
- >> de la création des emplois à temps non complet,
- >> des questions liées à la dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthode de travail des services et à leurs incidences sur les agents,
- >> à la politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap,
- >> des évaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus,
- >> des enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations

A SAVOIR

Les représentants du personnel **qui siègent au Comité Social Territorial de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans- Cœur de Drôme**, ont été désignés le __ décembre 2022 pour 4 ans.

Composition du CST à la Communauté de communes

Comité Social Territorial (C.S.T.)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Collège administration 1- Denis BENOIT 2- Gilles MAGNON 3- François BROCARD 4- Sandrine ECHAUBARD 5- Elise CUSEY	Collège administration 1- Jean-Philippe ROCHE 2- Jean-Louis BAUDOUIN 3- Patricia PUC 4- Betty BODNAR 5- Frédérique DAHLEM
Collège du personnel 1- Alexis PETROFF 2- Bathilde SENTENAC 3- Camille DELARBRE 4- Caroline FAURE	Collège du personnel 1- Cécile MOTTIN 2- Yamina BRIKI 3- Julien COUDERT 4- Denis LECORRE

	INTRANET	Création : 10/01/2023
	Comité Social Territorial	MAJ : __/__/2023

5- Rémy GRAS	5- Elsa DORÉ
--------------	--------------

Médecin du travail

Dr _____ du Centre de Gestion

Tel

Assistant de prévention

Laëtitia DORCHAIN– Assistante de prévention - prevention@cccps.fr – 06 18 70 58 93

Documents utiles

+ Les comptes rendus